

également de profiter de synergies avec d'autres activités morgiennes sur le thème, dont les efforts de sensibilisation de l'Association SymbiÔse. Son objectif est de lutter contre la prolifération des plantes exotiques invasives en favorisant l'utilisation de plantes indigènes dans les jardins des particuliers.

### DISTINCTION CULTURELLE À EWALD BRIGGER

Depuis 1999, la Municipalité remet une distinction culturelle à une personne ou association qui s'est engagée pour le rayonnement culturel de la ville. Sur proposition de la Commission consultative des affaires culturelles, la Municipalité a décidé d'attribuer la Distinction culturelle 2017 au sculpteur Ewald Brigger.

Né en 1948, originaire du Haut-Valais, Ewald Brigger travaille depuis de nombreuses années à Morges. Formé comme sculpteur à Sarnen et comme tailleur de pierre à Brigue, il est diplômé de l'École des arts appliqués de Lucerne. En voyageant, il apprend le travail du marbre en Toscane à l'Académie de culture Michelangelo. Il est notamment le créateur, en 1992, du Symposium international de sculpture à Morges. Figure imposante au rayonnement international, Ewald Brigger a fait preuve d'implication pour sa ville d'adoption, participant à l'embellissement et à la conservation de son patrimoine. Il a notamment été membre de l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM).

### Cérémonie le 17 juin au Château

La Distinction culturelle sera remise à M. Ewald Brigger le samedi 17 juin à 11 heures au Château, lors du Symposium international de sculpture qui se déroulera du 7 au 18 juin. Il s'agit de la première distinction culturelle décernée à un sculpteur.

### FÊTE DE LA MUSIQUE SUR DEUX JOURS

Nouveauté cette année, la Fête de la Musique s'installe à Morges sur deux jours :

Le vendredi 16 juin, de 17 h à 1 h, (fin de la musique et du débit de boissons à 00h30), sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Partenariats avec le Parlement des Jeunes et avec la Paillote. Le samedi 17 juin 2017, de 10 h à 1 h (fin de la musique et

du débit de boissons à 00h30), à la place de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'au Temple durant l'après-midi. Ecoles de musique, musique du monde et rock en soirée.

### 150 ANS DES SERVICES INDUSTRIELS

Les Services industriels morgiens fêtent leurs 150 ans! La société d'éclairage et de chauffage par le gaz de la Ville de Morges date de 1867. Cet anniversaire sera célébré par une exposition à l'Espace 81, du 7 au 22 juin.



### CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CATAMARANS

Morges accueille les championnats d'Europe de catamaran de sport F16, du 16 au 21 juillet.

La manifestation est organisée par le Club Voile Libre Morges. Plus de 50 équipes s'affronteront sur le lac pour le titre de champion européen. Du spectacle en perspective avec ces bateaux de sport performants.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2017.

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 3 mai 2017.

#### REDACTION & CONTACT

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40  
Fax +41 21 804 96 45  
email municipalite@morges.ch

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## Nouvelles des préavis votés

### QUARTIER PRAIRIE-NORD/EGLANTINE

Le Plan partiel d'affectation (PPA) Prairie-Nord/Eglantine a été déposé le 24 mars 2017 auprès du Service du développement territorial (SDT) pour approbation par la Cheffe du Département, Mme Jacqueline de Quattro. Une délégation des deux communes a été reçue par M. Pierre Imhof, chef du SDT, qui s'est réjoui de ce partenariat (photo).



Eric Züger, Anouk Paltani Baumann, Pierre Imhof, Max Blaser, Xavier Nicod

Le PPA Prairie-Nord/Eglantine permet, sur la partie Eglantine, la construction de 44'450 m<sup>2</sup> de surface de plancher déterminant destinée à de l'habitation collective, ainsi qu'à des activités et à des équipements collectifs compatibles avec le logement, dans une proportion de 5% au maximum. Il permet sur la partie Prairie, la construction de 26'320 m<sup>2</sup> de surface de plancher déterminant, destinée à la construction d'équipements publics et de services de type scolaire, sportif, social et administratif, ainsi que la réalisation d'équipements de plein air et un parc public.

### Accord avec Villarzel

Loi sur l'aménagement du territoire oblige, le Canton ne peut pas autoriser qu'un terrain agricole passe en terrain à bâtir sans qu'il y ait compensation. Désireux de faire

avancer ce dossier dans les meilleurs délais, la Ville et les porteurs du projet ont cherché une solution. Ils ont approché plusieurs communes, dont Villarzel qui doit restituer une surface de zone à bâtir pour répondre aux exigences légales en matière de dimensionnement de zones à bâtir.

La Commune de Villarzel, celle de Morges et le développeur du projet ont trouvé un accord pour procéder à un transfert de droits à bâtir de Villarzel à Morges en faveur du projet Prairie-Nord/Eglantine. Ce transfert est soutenu par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro et le Service de l'aménagement du territoire. Il n'implique aucune conséquence financière pour la Ville de Morges.

### Feu vert le 13 mars

Le Législatif de la Commune de Villarzel a donné son accord à l'opération le 13 mars en adoptant les modifications des plans de zones et des règlements, ainsi que les déclassements qu'elles prévoient. Les surfaces de ces déclassements correspondent aux besoins du nouveau PPA.

Pour rappel, le plan partiel d'affectation Prairie-Nord/Eglantine a pour objectifs de garantir un développement dans le respect des principes de quartier durable, de préserver et de valoriser les fonctionnalités écologiques et les valeurs naturelles et paysagères du site, de créer des entités de verdure conjuguant aménagements favorables aux usages sociaux, à la nature et à la biodiversité, de mettre en œuvre un système d'accès et de dessertes du quartier qui soit rationnel et économe en espace et d'assurer une transition harmonieuse avec le secteur Prairie-Sud en particulier par les aménagements paysagers.

### SUIVRE LE CONSEIL COMMUNAL EN LIGNE

L'entrée du Conseil communal dans l'ère de la retransmission en direct sur le Web, le 1<sup>er</sup> février, a suscité un écho médiatique positif.



Voici les statistiques du nombre de spectateurs:

- Février : 1'008 spectateurs
- Mars : 704 spectateurs
- Avril: 353 spectateurs

En ce qui concerne les archives, il y a eu 477 vues pour la séance de février, 265 vues pour mars et 195 en avril. Ces statistiques sont fournies par Sonomix Sàrl, l'entreprise qui assure la retransmission des débats.

Relevons qu'un panneau « interruption de séance » a été fabriqué, permettant à la caméra de zoomer sur cette information pour avertir les spectateurs qui prendraient la retransmission pendant une de ces interruptions.

#### TRAVAUX AU PORT DU BIEF

Dans le cadre de la demande de crédit de CHF 630'000, part à la charge de la Commune de Morges pour la renaturation du Bief, le dragage du port et la remise en état des installations portuaires, un montant de CHF 367'200 est prévu pour la remise en état des installations portuaires et la végétalisation de la rive droite.



Les coûts sont partagés à parts égales entre Morges et Préverenges, cette dernière ayant également obtenu un crédit pour l'ensemble des travaux, identique à celui de la Ville de Morges. A ce jour, les montants engagés pour les deux communes concernant les installations portuaires représentent CHF 399'829. Il était prévu un montant de CHF 40'000 pour la remise en état de la rampe de mise à l'eau du Port du Bief.

#### Accroître la sécurité

Cette rampe a initialement été conçue en béton pour de la petite batellerie. Elle a ensuite été rallongée par une plaque en tôle dans sa partie immergée pour permettre la mise à l'eau d'embarcations plus importantes. Ce rajout tenait en place grâce à la vase sur laquelle il venait s'appuyer. Suite au dragage du port, il est prévu de rallonger la rampe de mise à l'eau grâce à des éléments préfabriqués en béton. Ceux-ci permettront non seulement de mettre les bateaux à l'eau de manière aisée mais surtout d'accroître la sécurité lors de ce type de manœuvres, qui peuvent s'avérer délicates.

#### Nouvelle rampe pour l'été

C'est ainsi que la Municipalité a adjugé un montant de CHF 37'532 pour la fourniture et la pose des éléments préfabriqués en béton permettant le rallongement de la rampe de mise à l'eau du Port du Bief. Les travaux d'installation ont débuté en avril pour une durée de 4 semaines. Les navigateurs peuvent disposer de leur place à partir de la fin du mois de mars, sans toutefois pouvoir utiliser la rampe de mise à l'eau du Port du Bief. Ils sont tenus de mettre leurs embarcations à l'eau au Port du Petit-Bois en attendant l'achèvement de la nouvelle rampe.

#### Collaboration avec Préverenges

D'entente avec la Municipalité de Préverenges, toutes les adjudications ayant trait au Port du Bief sont effectuées par la Ville de Morges.

Enfin, l'acte de concession pour l'exploitation du port public du Bief a été transféré de la Commune de Préverenges à la Ville de Morges, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon l'avenant N° 1 établi par la Direction générale de l'environnement.

#### PLATEFORME ÉLÉVATRICE DU THÉÂTRE

Le préavis municipal N° 47/12.16 de CHF 360'000 pour le remplacement de la plateforme élévatrice et de la porte de service du Théâtre de Beausobre a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2017. Suite à l'appel d'offres sur invitation, la Municipalité a adjugé le remplacement de la plateforme et les travaux débiteront à la fin du Festival Morges-sous-Rire.

## Quoi de neuf?

#### CONVENTION POUR LES TRANSPORTS PUBLICS

Le 22 juin 2016, le Conseil communal de Morges adoptait la convention entre les communes partenaires des transports publics morgiens et environs (TPM), liant les Communes de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges et Tolochenaz, statuant sur le mode de fonctionnement des transports urbains.

En effet, suite à la fusion des Communes de Colombier, Echichens, Monnaz et Saint-Saphorin-sur-Morges, la Commune d'Echichens a souhaité revoir les clés de répartition des charges d'exploitation entre les communes partenaires, sa contribution financière étant trop élevée par rapport à la desserte des arrêts urbains de la Commune.

La convention intercommunale des TPM a été adoptée par le Conseil d'Etat le 15 février 2017.

#### CULTURE ET RÈGLEMENTS

Jusqu'à ce jour, la Commission consultative des affaires culturelles disposait d'un cahier des charges et son travail s'était structuré autour de bonnes pratiques, sans que celles-ci soient formalisées. Avec l'adoption en juin 2016 par le Conseil communal de la politique culturelle 2016-2020, un changement important a été apporté à la composition de la commission : les groupes politiques y ont été intégrés, complétant la commission, jusqu'alors composée uniquement des milieux culturels. Dès lors, une sous-commission composée de 2 représentants politiques et deux représentants des milieux culturels s'est réunie à deux reprises à l'automne 2016 pour formaliser un règlement qui donne le cadre du fonctionnement de cette commission consultative. La commission a discuté et validé ce texte en plénière. La Municipalité l'a approuvé le 13 février.

Dans la foulée, la nouvelle commission a mis à jour le Règlement des subventions culturelles extraordinaires, en vigueur depuis 2009, et objet d'une première mise à jour en 2012. Peu de modifications ont été effectuées. Parmi les changements, la règle d'un moratoire de 3 ans entre chaque subvention extraordinaire pour un même demandeur, auparavant implicite, a été introduite dans le règlement pour plus de clarté et de transparence.

#### SOINS AUX ARBRES

Dans le cadre de la manifestation du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Association suisse de soins aux arbres, qui aura lieu du 19 au 21 mai 2017 au Parc de l'Indépendance, une série de 7 triptyques en banderoles représentant des écorces d'arbres sera présentée dans le parc. Ces toiles seront disposées uniquement dès le 29 avril. Elles seront tendues entre plusieurs arbres au niveau du huppier.

## Calendrier des manifestations

#### MORGES BOUGE SOUFFLE SES 10 BOUGIES

Morges bouge se déroulera le vendredi 5 mai prochain et fêtera ses 10 ans. Le départ aura lieu comme d'habitude à 17 heures, à Beausobre.



Au menu des festivités, vous découvrirez un tout nouveau tracé de 10 km en plus des traditionnelles distances de 2, 3 ou 5 km. Un cadeau-souvenir sera remis à tous les participants. Venez costumé : le plus beau déguisement sera récompensé lors d'un concours. La fête se prolongera avec les animations pour les enfants et le traditionnel repas offert après la course, histoire de reprendre des forces dans la bonne humeur.

#### NATURE EN VILLE

La manifestation «Nature en Ville» aura lieu le 20 mai sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La thématique choisie pour cette année est la plante invasive, avec la volonté d'en profiter pour harmoniser les connaissances et les bonnes pratiques de la Ville entre les différents dicastères. Cela permettra